

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications importantes apportées aux Règles de la CDS – Service de gestion des responsabilités liées aux événements de marché (« SGREM »)

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes apportées aux Règles de la CDS concernant le Service de gestion des responsabilités liées aux événements de marché (« SGREM »). Les modifications proposées visent à mettre en œuvre une nouvelle fonction grâce à laquelle les adhérents pourront conclure et suivre les avis relatifs aux lettres de responsabilité entre eux, et à confirmer que la CDS n'est pas responsable de l'information transmise au moyen du SGREM, du caractère exécutoire d'une lettre de responsabilité du SGREM acceptée ou du respect par les adhérents des obligations prévues dans une lettre de responsabilité du SGREM acceptée.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-07-10, Vol. 6, n° 27).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **10 août 2009**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

M^e Emmanuelle Létourneau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4355
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4355
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : emmanuelle.letourneau@lautorite.qc.ca